



**Propos de Monsieur Jean-Jacques URVOAS
garde des sceaux, ministre de la justice,**

**Discours d'installation de Monsieur Luc JOLY chef d'établissement
du centre pénitentiaire de Valence**

Le jeudi 23 mars 2017

Seul le prononcé fait foi

Madame, Monsieur les Elus,
Monsieur le chef d'établissement,
Madame, Monsieur les membres du personnel,
Madame, Monsieur,

C'est le 40^{ème} établissement dans lequel je me déplace comme ministre de la Justice.

Mais ce n'est pas simplement une visite de plus. Ce n'est pas uniquement une occasion supplémentaire de redire mon attachement aux irremplaçables missions de l'Administration pénitentiaire.

Le Président de la République a eu l'occasion de le faire hier en se rendant à Villepinte.

C'était un déplacement historique, puisque le seul précédent comparable avait eu lieu le 10 août 1974 quand Valéry Giscard d'Estaing s'était rendu à la prison de Saint-Paul à Lyon.

La visite de Nicolas Sarkozy le 13 septembre 2011 au centre pénitentiaire de Réau était, en effet, particulière puisqu'il avait choisi de venir dans un établissement vide de tous détenus.

François Hollande avait, au demeurant, eu aussi l'occasion de démontrer cet attachement en recevant à deux reprises durant son mandat vos organisations syndicales.

Je ne veux pas saisir l'opportunité de ce déplacement pour évoquer les réformes structurantes initiées ou mises en œuvre depuis plus d'un an.

Je pense à la sécurité pénitentiaire, au [plan en faveur de l'encellulement individuel](#), à la réforme du statut des directeurs des services pénitentiaires, à celle de la filière de commandement ou de la filière insertion et probation...

En réalité, ma présence dans ce centre pénitentiaire se veut – à plusieurs titres – symbolique :

- D'abord parce qu'il s'agit d'installer votre nouveau chef d'établissement, Monsieur July.

Monsieur le directeur, si j'ai choisi d'avoir un rythme aussi soutenu de déplacement dans des prisons, ce n'est que ma 3^{ème} cérémonie d'installation après Nouméa et Papeari.

C'est vous dire l'intérêt que je porte à votre établissement et l'importance de la mission que je vous confie.

- Symbolique aussi parce qu'il s'agit pour moi du dernier déplacement officiel, c'est-à-dire en étant accompagné de la presse, avant l'entrée en période de réserve,
- Symbolique enfin et surtout parce qu'ici, le 25 septembre 2016, puis le 27 novembre 2016, nous avons dû faire face à deux mutineries dans le quartier maison centrale.

Ce furent deux moments pénibles dont l'issue aurait pu être dramatique.

Que tous ceux qui en furent les victimes et ceux qui permirent de trouver rapidement un retour au calme reçoivent à nouveau le témoignage de ma gratitude.

Ces deux mutineries ont presque effacé les nombreux aspects positifs de l'ouverture de cet établissement.

On a ainsi peu parlé de la fermeture de la vieille maison d'arrêt construite entre 1860 et 1862.

On n'a pas pu insister sur les avancées que portent l'architecture de cet établissement, les modes de travail revisités qu'elle permet ou le sens du service public que vous avez démontré en permettant une ouverture dans les meilleures conditions.

Je veux donc considérer que l'occasion qui nous réunit aujourd'hui doit marquer un nouveau départ pour le centre pénitentiaire de Valence.

Et c'est à vous, Monsieur le Directeur qu'échoie la responsabilité d'incarner et de porter ce nouveau projet.

Il faut à bien des égards effacer l'année 2016.

Diriger un établissement, avoir la responsabilité de l'administration pénitentiaire, être dépositaire de l'autorité ministérielle sur un domaine comme celui de la justice sont des tâches qui imposent d'assumer pleinement ses responsabilités.

Dans nos fonctions, le dilettantisme ne peut pas être une option.

Nous servons tous ici une mission, et c'est uniquement de nous que dépend le bon fonctionnement de l'institution.

Voilà pourquoi il ne peut y avoir de boucs émissaires dans la difficulté ou de profit solitaire du succès.

Ainsi dans cet établissement, comme dans tous ceux qui dépendent de la Chancellerie, je ne crois qu'au travail collectif, qu'à l'approche transversale des enjeux et à l'élaboration partagée des solutions.

Vous aurez donc à porter ces méthodes au sein du quartier maison centrale, mais aussi du quartier maison d'arrêt.

Il ne faut en effet pas qu'il y ait de méprise ; votre établissement ne se limite pas à sa partie maison centrale, et ce sont tous les personnels qui travaillent sur ce site qui méritent de bénéficier d'une attention équivalente.

Je sais, pour avoir pu apprécier votre bilan à la maison d'arrêt de Nîmes en août dernier lors d'un déplacement avec le Premier ministre, Manuel Valls, que vous avez toutes les qualités pour agir.

Mesdames, messieurs,

Après les troubles de septembre 2016, j'avais souhaité que l'inspection des services pénitentiaires réalise un audit.

Après ceux de novembre, j'ai ordonné au directeur de l'administration pénitentiaire d'évaluer à nouveau la situation.

Trop de semaines se sont écoulées depuis. Il faut désormais agir avec discernement et détermination.

Pour ce faire, vous ne serez pas évidemment pas seul.

J'entends que l'administration centrale, la direction interrégionale et vos équipes vous apportent leur entier concours.

J'entends aussi que vous commencez par préciser le projet d'établissement à destination de tous les quartiers.

Nul besoin pour cela d'initier une révolution.

Vous pourrez utilement vous reposer sur les nombreuses actions déjà conduites par les personnels dans les derniers mois.

Toutes les questions devront être abordées :

- l'organisation du service,
- la coexistence du quartier maison d'arrêt et du quartier maison centrale,
- la sécurité.

Sur ce point, j'ai fixé les orientations dans un [plan publié le 25 octobre](#) dernier.

Il a conduit à :

- la création de la sous-direction de la sécurité pénitentiaire,
- la structuration du renseignement pénitentiaire,
- l'institution des équipes de sécurité pénitentiaire par l'adoption par le parlement d'une base légale dans la loi du 28 février 2017.

Dans le même esprit, je veux rappeler que, dès juillet 2016, j'ai adressé une dépêche aux pqrarquets souhaitant que le ministère public soit particulièrement vigilant quant au traitement des plaintes déposées par les personnels pénitentiaires.

Les agressions commises à l'intérieur d'une détention ne sont pas plus acceptables qu'à l'extérieur. C'est ainsi qu'il faut comprendre, me semble-t-il que trois personnes détenues mises en cause dans les incidents de septembre aient été condamnés le 6 janvier dernier à trois ans d'emprisonnements.

Vous aurez aussi, Monsieur le Directeur, à faire fonctionner l'entier quartier maison centrale.

Car si nous bénéficiions d'un taux d'occupation des maisons centrales en dessous de 80%, nous avons besoin de ces places au sein d'un établissement moderne, répondant à tous les exigences les plus contemporaines.

Et peu me chaut les débats qui ont entouré sa création ou son existence. Ce quartier maison centrale existe et il doit remplir la fonction qui est la sienne.

Vous aurez à œuvrer dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP).

Vous le savez, ces projets n'emportent pas ma totale adhésion même je sais qu'ils peuvent être utiles.

Dans le cas d'espèce, le contrat offre des possibilités d'actions à l'Etat qui doit les mettre en œuvre afin que le partenaire privé assume toutes ses responsabilités.

Votre action sera, en ce sens, déterminante.

Sur le plan des ressources humaines, je vous demande de veiller à maintenir la cohésion des équipes et de chercher à diminuer un absentéisme trop important.

Dans quelques mois, la question du binomage, qui a été institué après la fermeture d'une partie du quartier maison centrale, vous mobilisera pleinement.

Vous saurez également entretenir une relation suivie avec les organisations syndicales, comme cela a été demandé par mon cabinet dès après la mutinerie de novembre.

Les organisations des personnels sont des partenaires précieux qui méritent le respect.

Elles sont des interlocuteurs exigeants mais savent tout autant ne pas perdre de vue l'intérêt de l'institution.

Et si je récuserai toujours une quelconque idée de cogestion, les secrétaires généraux des syndicats peuvent en témoigner, je ne comprendrais pas que les représentants légitimes de personnels ne soient pas étroitement informés des décisions et projets.

De même, l'administration centrale et la direction interrégionale vous accompagneront pour vous assurer que les enquêtes sanitaires nécessaires seront conduites concernant les incidences du brouillage.

J'avoue d'ailleurs ne pas comprendre pourquoi cela n'est pas encore fait.

Monsieur July, j'ai conscience que votre tâche est lourde.

Mais l'administration pénitentiaire n'est pas n'importe quelle institution dans la République.

A bien des égards, elle remplit des fonctions irremplaçables dans une société démocratique.

Tous ceux qui, avec vous, sous votre autorité contribuent à l'œuvre de Justice, sont de précieux maillons pour garantir la paix sociale et rendre ainsi l'avenir possible.

Je vous remercie de votre attention.

Contact presse – Cabinet du garde des sceaux
01 44 77 63 15 / secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr



Ministère de la Justice



www.justice.gouv.fr



JusticeGouv



@justice_gouv